

Complexité ou complexification : le cas de l'information radio-télévisée en Corse

Agnès Chauveau

Historienne, chargée de cours à l'IEP de Paris, chercheur associé au Laboratoire de communication politique (CNRS) et au Centre d'histoire de l'Europe du XX^e siècle (FNSP)

Le traitement journalistique de la complexité corse (1982-1986) a suscité nombre de polémiques. Les journalistes successivement accusés "d'improvisation et d'amateurisme", de "manque de rigueur, de complaisance, d'exploitation de situations pénibles et douloureuses", de "dévoisement du Service public", "d'inexpérience, de faiblesses professionnelles et idéologiques" se sont souvent trouvés désemparés face à une actualité brûlante, nourrie par la violence. Il paraît donc légitime de s'interroger sur les raisons de la complexité et de la complexification de cette situation. Mais encore faut-il, à partir de cet exemple et des conclusions que l'on peut en tirer, tenter de proposer quelques recettes permettant une meilleure appréhension du "rendu journalistique" de la complexité.

Un nouveau contexte

L'installation en Corse d'une rédaction de FR3 puis d'une radio décentralisée de Radio France, Radio Corse Fréquence Mora (RCFM), souhaitée par une grande partie de la population soucieuse de voir reconnaître ses particularités, suscite une très vive inquiétude dans les milieux politiques en raison du climat politique de l'île, et notamment de l'existence d'activités illégales et terroristes.

Sous l'impulsion de leurs nouveaux responsables, Jean-Louis Eyssartel pour la radio et Sampiero Sanguinetti pour la télévision, ces stations fabriquent une information différente. A la représentation très stéréotypée ("Ile de Beauté", "farniente", "couchers de soleil", "chanteurs de charme", etc.) qui dominait largement quand l'information dépendait de Marseille, succède une information régionale qui fait une large place au

bilinguisme, affiche de la distance vis-à-vis de la politique institutionnelle et prend en compte les prises de position des diverses associations culturelles et politiques se situant dans la mouvance nationaliste¹. Cette nouvelle donne suscite, à mesure que la violence autonomiste redouble et que les organisations représentatives de ces mouvements sont successivement dissoutes, des réactions violentes tant des responsables politiques locaux que des pouvoirs publics². En effet, les uns comme les autres tolèrent de moins en moins que les stations régionales rendent compte des agissements de ces organisations désormais clandestines³. De leur côté, les rédactions estiment, au nom du droit à l'information, qu'elles doivent, à l'instar de la presse écrite, informer des agissements autonomistes. Les rapports se tendent également avec la justice et la police qui cherchent à instrumentaliser les médias locaux pour leur travail d'enquête.

Une succession d'incidents à l'origine du déséquilibre des sources d'information

Au mois de février 1983, le préfet de police Robert Broussard décide de faire diffuser, avec l'accord du Parquet, des enregistrements téléphoniques faisant état de menaces à l'encontre d'un coiffeur d'Ajaccio, André Schoch, assassiné dans des circonstances non élucidées. Les journalistes de FR3 et de Radio Corse FM, qui estiment que la diffusion de ces enregistrements porte atteinte à leur responsabilité éditoriale, refusent d'obtempérer. Le juge d'instruction, Robert Breton, renouvelle alors la demande par voie de commission rogatoire. L'affaire prend aussitôt une envergure nationale : les présidents de FR3 et de Radio France hésitent devant le risque que pourrait créer un tel précédent et saisissent alors la Haute Autorité qui, après avoir contacté officieusement le secrétaire d'Etat à la Sécurité publique Joseph Franceschi, reçu Robert Broussard et pris contact avec la Chancellerie, propose un compromis, inspiré par l'exemple britannique (BBC)⁴. Un numéro de téléphone sera diffusé à l'antenne et le public pourra appeler pour entendre les voix enregistrées des racketteurs. Les sages ont donc pu concilier les deux logiques qui s'affrontent : d'un côté, les journalistes ne sont pas transformés en "auxiliaires de police" puisque leur responsabilité éditoriale n'est pas en cause ; de l'autre, juges et policiers ne peuvent se plaindre de voir leur travail d'enquête compromis.

En dépit de cette médiation qui a pris soin de ménager toutes les susceptibilités en cause, une plaie reste ouverte. Les rapports entre les médias régionaux et les pouvoirs publics se tendent à l'extrême. L'affaire du coiffeur a renforcé la méfiance naturelle et réciproque des deux camps et créé un processus d'escalade dans le heurt de ces deux logiques. Désormais, la police et la justice, et dans une certaine mesure le gouvernement, considèrent que « la rédaction est un repère d'autonomistes ». Tout contact établi avec les autonomistes est assimilé à

de la complicité, de la complaisance. Les pouvoirs publics, qui tentent de lutter contre les provocations nationalistes, considèrent comme anormal que les médias locaux continuent, dans cette période troublée, de rendre compte des agissements des nationalistes. L'inquiétude gagne rapidement Paris. Le 14 juin 1983, à la suite d'une visite présidentielle en Corse, le directeur de cabinet du président de la République, Jean-Claude Colliard, saisit officiellement la Haute Autorité : « Il semblerait que cette station, de l'avis même de la police, soit un point de passage vers les autonomistes, ce que traduit, au niveau des reportages, une très grande importance donnée aux autonomistes »⁵.

« les saisies de documents après diffusion se multiplient »

Aux déclarations tonitruantes des politiques, la justice et la police répondent par une attitude proche du harcèlement. Les saisies de documents après diffusion se multiplient, les journalistes qui restent en contact avec les nationalistes sont immédiatement convoqués, mis en garde à vue, inculpés pour divulgation de fausses nouvelles.

De leur côté, les rédactions locales sont sur la défensive et leur incompréhension croît, d'autant qu'il leur est difficile de travailler la "tête froide", prises en étau entre les pressions et les menaces qui pour certains journalistes pèsent sur leur vie. Le contact avec les forces de l'ordre est compromis. Il s'ensuit donc un déséquilibre des sources qui n'aide pas à l'équilibre de l'information.

L'intervention du Premier ministre

Le traitement télévisé de la disparition de Guy Orsoni (connu pour ses sympathies avec la CCN (Consulte des comités nationalistes) et l'ex-FLNC) provoque l'intervention du Premier ministre. Cette disparition sert de prétexte à une radicalisation de l'action séparatiste. La CCN dénonce l'enlèvement politique et accuse les services spéciaux français. La police émet, quant à elle, la thèse du règlement de compte entre truands tandis que le gouvernement ne dément que très mollement les accusations de "complot". Aussi, devant la propagande des autonomistes, l'information semble vite déséquilibrée. D'autant plus que ces derniers redoublent de provocations en organisant, le 11 juillet 1983, une cérémonie à la mémoire du disparu au cours de laquelle sept membres de l'ex-FLNC, cagoulés, tirent des coups de feu et dévoilent une plaque sur laquelle figure l'épithète suivante : « A la mémoire de notre frère, Guy Orsoni, militant du FLNC, martyr de notre Cause, assassiné par l'Etat français ». Les sociétés de télévision, tout comme l'ensemble de la presse écrite, en rendent compte. Cette fois, les stations locales ne sont pas seules en cause. Les reportages ont été réalisés par une équipe d'Antenne 2 (FR3 Corse, en raison de ses moyens limités, ne tourne pas le dimanche et ne fera que reprendre les images). Mais qu'importe les nuances, ces retransmissions déclenchent aussitôt les foudres politiques. Le Premier ministre saisit la Haute Autorité pour lui rappeler que "le climat

d'insécurité" ne peut être « qu'aggravé par certains commentaires qui présentent de façon complaisante, en raison de leur caractère sensationnel, des événements de nature séditeuse ». Faisant référence au reportage sur cette cérémonie, le Premier ministre estime qu'il « est tout à fait anormal qu'elle soit relayée longuement par la télévision » et demande donc aux neuf sages « d'examiner les circonstances dans lesquelles ce reportage a été réalisé » et de faire en sorte que les présidents des sociétés en cause prennent « les mesures qui s'imposent »⁶.

La Haute Autorité enquête, visionne des bandes, reçoit les principaux protagonistes de l'affaire⁷. Les commentaires qui ont été faits lors de la retransmission de cette cérémonie lui paraissent en effet manquer de mesure.

Des rédactions "harcelées"

Alors que l'instance de régulation se pose la question de savoir comment intervenir, une nouvelle affaire rend la situation plus délicate encore. Jean-Louis Eyssartel, responsable de Radio Corse FM, est inculpé pour divulgation de fausses nouvelles. Il a rendu compte, à l'antenne, de la conférence de presse organisée par une association d'aide aux prisonniers corses, *A Riscossa*, faisant état de sévices pratiqués par la police sur deux hommes inculpés d'assassinat après l'attaque du camp de repos de la Légion étrangère de Sorbo Ocognano en février 1982. Les rédactions ont le sentiment d'être victimes d'un véritable harcèlement. Sampiero Sanguinetti rappelle, à cette date, que 34 journaux télévisés de FR3 ont été saisis après diffusion. Mais la nervosité s'accroît également du côté des pouvoirs publics. Le président de Radio France, Jean-Noël Jeanneney, se voit reprocher vivement par le conseiller technique de Matignon, Jérôme Clément, d'avoir fait savoir, suite à l'inculpation de Jean-Louis Eyssartel, "son entière confiance à tous les collaborateurs de Radio Corse FM"⁸.

« Sampiero Sanguinetti rappelle que 34 journaux télévisés de FR3 ont été saisis après diffusion »

Jean-Noël Jeanneney demande que l'incident soit inscrit à la réunion des présidents au cours de laquelle il suggère que soient entendus Jean-Louis Eyssartel et Sampiero Sanguinetti⁹. La Haute Autorité réunit donc tous les protagonistes¹⁰. Sampiero Sanguinetti et Jean-Louis Eyssartel plaident leur cause. Devant l'incompréhension mutuelle grandissante des parties concernées, les sages se décident à mener une mission de conciliation¹¹. Michèle Cotta rencontre le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, pour lui expliquer la situation. Ce dernier reconnaît la nécessité de calmer le jeu en Corse et d'essayer d'améliorer les relations entre l'audiovisuel et les pouvoirs publics¹². A cette fin, il approuve la proposition de la Haute Autorité d'organiser un rendez-vous de presse quotidien avec un porte-parole des pouvoirs publics. Cette solution devrait permettre de dissiper les malentendus en évitant que les propos des nationalistes ne soient l'unique source des informations en Corse.

Malgré les contacts établis sur place entre les directeurs de l'information de

Radio France et FR3 et le ministre de l'Intérieur lors d'une de ses visites en Corse et la médiation de la Haute Autorité avec les pouvoirs publics, la situation sur place ne s'améliore guère.

Le spectre de la censure : la saisie avant diffusion

Au mois de janvier 1984, la saisie de cassettes avant diffusion par les forces de police relance la polémique. Il s'agit d'un reportage "couvrant" les obsèques d'Etienne Cardi, militant nationaliste. Sampiero Sanguinetti négocie avec le commissaire Broussard et promet, en cas d'incident, de lui remettre la cassette en main propre pour qu'il y ait une séquence au journal du soir¹³. Mais la cérémonie donne lieu à des heurts entre les forces de l'ordre et les séparatistes. Un journaliste refuse de remettre une cassette à un gendarme prétextant que celle-ci ne contient pas la scène de l'incident. La police pense aussitôt que FR3 ne respecte pas ses engagements et intercepte à 20 km d'Ajaccio le reste de l'équipe qui refuse d'obtempérer en l'absence de commission rogatoire. Un dispositif policier est immédiatement mis en place autour de FR3 pour que les cassettes ne parviennent pas à la rédaction. Sampiero Sanguinetti s'engage à remettre le film des incidents pour que le dispositif soit levé. La cassette est saisie et aucune image des incidents ne pourra être diffusée au journal du soir¹⁴. Le lendemain, le reportage ne sera pas diffusé, Sampiero Sanguinetti jugeant qu'il n'a plus sa place dans l'information¹⁵. Cette saisie avant diffusion pose le problème de la violation du secret des sources et, de façon encore plus accrue que d'habitude, celui de la

liberté d'information. Elle provoque aussitôt le tollé des organisations syndicales qui déposent des préavis de grève, saisissent la direction nationale de FR3 et la Haute Autorité « afin qu'elles pren-

« régulièrement, certains journalistes
reçoivent des menaces de mort »

nent une position claire assurant, dans des conditions normales, l'exercice de la profession de journaliste dans l'île »¹⁶.

Tandis que le conseil d'administration de France 3, réuni le 17 janvier, vote à l'unanimité une délibération faisant état de sa solidarité avec la rédaction du journal régional¹⁷, les neuf sages convoquent de nouveau André Holleaux, Sampiero Sanguinetti, Edouard Guibert et Serge Moati¹⁸. Sanguinetti raconte le détail des événements. La situation devient impossible et la police n'est pas seule en cause. Le problème est davantage politique. La CFR (Corse française républicaine) harcèle la rédaction de coups de téléphone indignés. François Giacobbi, président MRG du Conseil général de Haute Corse, redouble les déclarations tonitruantes à l'égard de ce qu'il considère comme un "nid de nationalistes". En outre, régulièrement, certains journalistes reçoivent des menaces de mort anonymes. La fermeture du journal est envisagée mais serait trop assimilée à un constat d'échec. Finalement, la Haute Autorité ne peut s'en tenir qu'à un vœu pieux. Cependant, elle s'engage, cette fois sans ambiguïté, du

côté de la rédaction de *Corsica Sera*. Le communiqué qu'elle publie à l'issue de la réunion en témoigne clairement : « La liberté de l'information s'applique de façon identique et avec les mêmes garanties sur l'ensemble du territoire de la République. » La Haute Autorité « regrette d'autant plus les incidents survenus que, compte tenu des conditions difficiles qui prévalent actuellement en Corse, [elle] avait recommandé et obtenu que tous les responsables de l'information s'astreignent à une discipline rigoureuse en matière d'honnêteté, d'équilibre et de pluralisme, et cela en maintenant un contact étroit avec les autorités responsables de l'ordre public ». « Tout cela doit être fait, poursuit-elle, pour continuer à sauvegarder les règles essentielles qui permettent une information libre dans les pays démocratiques et pour que la sécurité des personnes qui en ont la charge soit assurée. »¹⁹

Au sein du gouvernement, les avis sont partagés. Le ministère de l'Intérieur estime « qu'en période exceptionnelle, les mesures exceptionnelles sont justifiées, notamment la saisie des bandes », que le FLNC est un mouvement dissous qui ne doit pas bénéficier de l'accès à l'antenne et que la rédaction de FR3 Ajaccio est infiltrée par les éléments indépendantistes et ne rend pas compte objectivement des événements²⁰. Ce n'est toutefois pas l'avis du Gardé des Sceaux qui juge que « les saisies préalables s'apparentent à un acte de censure que seul l'état d'urgence pourrait éventuellement justifier »²¹. Plus surprenant encore, Gilles Ménage estime que « la Haute Autorité n'est pas compétente pour donner son point de vue dans ce genre d'affaire »²². Mais il n'est pas fait publiquement écho de ce point de vue. C'est du Sénat que va venir le désaveu.

Le désaveu sénatorial

Depuis un an, les Sages veillent à l'équilibre de l'information en Corse, et tentent de normaliser "en douceur" les relations entre la police, la justice, les politiques d'une part et les médias locaux d'autre part. Or, leur rôle est désavoué par la décision de la Commission des Affaires culturelles du Sénat de confier à Charles Pasqua la mission de vérifier sur pièce et sur place les conditions dans lesquelles l'information diffusée par les sociétés de programmes de radio et de télévision en Corse rendent compte de l'activité des mouvements séparatistes²³. Bien que cette mission rentre tout à fait dans les compétences du Sénat, elle empiète sur les plates-bandes de la Haute Autorité. Pourquoi enquêter alors que celle-ci mène d'arrache-pied une conciliation ? De plus, le ton et les conclusions adoptés par le Sénat sont de nature à jeter de l'huile sur le feu et à compromettre la mission que la Haute Autorité a menée avec beaucoup de diplomatie.

Après trois mois d'enquête, le Sénat arrive à la conclusion que « FR3 Corse et Radio Corse FM sont devenues les porte-parole des mouvements séparatistes et, de façon plus générale, de la cause autonomiste ». A partir de ce postulat, les sénateurs égrènent toute une série d'exemples « consternants de propagande insidieuse pour la cause séparatiste, résultant de l'inexpérience ou de l'irresponsabilité ou des deux à la fois »²⁴.

Les rapporteurs contestent aux journalistes de FR3 Corse et de RCFM "le

droit de se prévaloir de la qualité de journalistes", les accusent "d'improvisation et d'amateurisme", de "manque de rigueur, de complaisance, d'exploitation de situations pénibles et douloureuses", de "dévolement du Service public", "d'inexpérience, de faiblesses professionnelles et idéologiques". Le rapport s'appuie, en seconde partie, sur une comptabilisation des temps d'antenne qui repose sur les informations fournies, d'une part par les deux stations régionales, et d'autre part par les services du Conseil régional de Haute Corse qui avaient

« les neuf Sages trouvent que le ton adopté dans le rapport est difficilement acceptable »

constitué une cellule d'observation à cet effet. On dénonce la propension des stations à minorer le temps qu'elles accordent aux mouvements séparatistes et, de façon plus générale, le fait même d'accorder une place, aussi minime soit-elle, à des

mouvements dissous.

L'objectif du rapport apparaît clairement dans la conclusion. Les sénateurs souhaitent une restructuration, notamment en reconsidérant "l'encadrement des deux équipes" ainsi que "les fonctions de certains éléments qui ont commis les fautes les plus lourdes".

Les conclusions de Charles Pasqua laissent entrevoir des intentions plus larges. En demandant la révision de la loi sur les mouvements dissous, il souhaite limiter le droit d'informer pour l'ensemble des radios et télévisions du Service public.

Les neuf Sages trouvent que le ton adopté dans le rapport est "difficilement acceptable", d'autant qu'il contient un certain nombre d'erreurs et que la méthode employée manque de rigueur²⁵. Pour autant, la Haute Autorité ne veut engager ni polémiques ni conflits avec le Sénat. Elle se contente donc de rappeler à Charles Pasqua qu'elle n'a pas attendu les conclusions de son rapport et lui signale les diverses actions qu'elle a menées à cet égard²⁶. Par ailleurs, les neuf Sages demandent aux présidents de Radio France et de FR3 d'élaborer des réponses circonstanciées. Un certain nombre d'erreurs sont alors relevées, notamment dans un contre-rapport élaboré par Sampiero Sanguinetti²⁷. Les sénateurs omettent de mentionner le non-lieu de Jean-Louis Eyssartel lorsqu'ils évoquent son inculpation à propos de l'affaire du communiqué *A Riscossa*. De même, sur l'affaire Orsoni, le rapport oublie que FR3 Corse n'a pas fait de reportage ce jour-là, mais a retransmis celui d'Antenne 2. Le rapport insiste sur la déclaration de la CCN retransmise au journal télévisé de FR3 Corse suite à la visite du Président de la République en Corse sans faire état des trois heures consacrées à cette visite. La façon dont ont été comptabilisés les temps d'antenne, en intégrant dans le temps d'antenne des séparatistes le compte rendu des actes de violence, est aussi dénoncée : les sénateurs se sont directement inspirés des chiffres du rapport du Conseil général.

Mais les arguments rationnels pèsent peu en définitive. Le succès de la médiation entreprise par la Haute Autorité n'est donc pas entier dans la mesure où la mise en cause sénatoriale montre qu'elle n'est pas arrivée à convaincre

toutes les parties concernées. Si elle n'a pu persuader les politiques, convaincus sur le fond que les médias régionaux devraient davantage "collaborer" à la lutte contre le terrorisme, son action paraît en revanche plus déterminante à l'égard des rédactions où elle parvient à convaincre de l'utilité de son rôle tout en aidant celles-ci à lutter contre leur "péché de jeunesse".

Quelles que soient les attaques ultérieures, elle parvient, en dédramatisant au coup par coup la situation, à maintenir ouvertes les deux stations régionales sans qu'il y ait de restructurations au sein des équipes existantes. On voit là, avec éclat, le chemin parcouru depuis la RTF avec ses dirigeants-fonctionnaires. Le mécontentement d'un Premier ministre à propos d'un reportage aurait aussitôt conduit à une "remise en ordre" immédiate. En 1976 encore, les accusations de "propagande antinationale" provoquaient la mutation des journalistes corses sur le continent²⁸.

La Haute Autorité ne peut pas entamer de polémiques avec le Sénat dont les conclusions sont partagées, malgré quelques nuances, par une majeure partie du personnel politique. Elle décide alors de "déplacer le projecteur sur l'avenir" en proposant d'organiser officiellement la campagne pour les élections à l'Assemblée corse. La perspective de cette élection a en effet considérablement échaudé les esprits. L'idée d'une présence neutre, qui puisse veiller au bon déroulement de la campagne, calme le jeu et fait retomber la tension, preuve au fond que l'institution remplit bien son rôle.

Le déséquilibre des sources

Au-delà des susceptibilités et de l'affrontement des logiques en présence, ce traitement des "affaires" corses fait apparaître un déséquilibre des sources. Les autonomistes multiplient les démonstrations intempestives. Ils mènent une politique de communication active, ne répugnant pas aux effets médiatiques. Ils multiplient les conférences de presse clandestines et innovent dans le contenu des prestations scéniques : la tenue vestimentaire, la qualité des armes, le positionnement des hommes, leur nombre et le décorum n'ont cessé d'évoluer vers une plus grande spectacularisation. Le FLNC n'hésite pas à tout mettre en œuvre pour s'assurer la plus large publicité possible : l'édition par le journal nationaliste *Paese* d'une cassette vidéo sur le FLNC (*L'histoire du FLNC, le FLNC dans l'histoire*) – véritable film de propagande nationaliste – ainsi que l'instauration d'un service Minitel éditant les proclamations du mouvement clandestin et son projet de société (mettant également à disposition des usagers une messagerie), tout cela montre l'importance télévisuelle ou télématique du combat pour l'image que mène le FLNC²⁹. Ainsi la cérémonie organisée lors des obsèques du nationaliste disparu Guy Orsoni – avec le dévoilement de la plaque – montre sans conteste un goût de la mise en scène. Mise en scène destinée à être reprise par les médias audiovisuels et écrits.

En revanche, à partir du moment où s'instaure une méfiance entre les

rédactions locales et les forces de l'ordre, les contacts sont fortement altérés, voire rompus. Les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de la police ou de la justice, cultivent volontiers le secret. Sur l'affaire Orsoni, peu d'informations ont filtré. La tension croissante avec la rédaction de FR3 Corse ne fait qu'accroître ce déséquilibre.

Les rédactions finissent par pâtir de ce déséquilibre, d'autant que le projet d'instauration d'un porte-parole échoue. Ce déséquilibre des sources est finalement une des causes essentielles de ce qui peut apparaître – au-delà de

« *les journalistes ont pu être sensibles ou désarmés devant les mises en scène orchestrées par les autonomistes* »

toute polémique – comme un déséquilibre de l'information. Or, ce déséquilibre pose de façon évidente le problème de l'attitude des journalistes face à leurs sources. Pris dans le flux de l'actualité et dans les contraintes de temps, ceux-ci n'ont guère le loisir et la possibilité de réfléchir au statut de la source et demeurent parfois comme prisonniers de cette source. En effet, la thèse de la complicité des journalistes avec les autonomistes – très largement relayée par le Conseil général de Corse et les sénateurs – est très largement erronée. En revanche, ces derniers ont pu être sensibles ou tout simplement désarmés devant les mises en scène orchestrées par les autonomistes. A l'inverse, ils ont souvent été irrités par les manières cavalières employées par les forces de police ou les juges d'instruction. Difficile dans ces conditions de réfléchir au statut des sources d'information.

Ce phénomène est connu. Il s'applique à beaucoup de sujets. Il a été bien décrit en particulier par Florence Haegel qui a étudié l'activité journalistique à la mairie de Paris et dont le titre de l'article résume bien le problème : "Des journalistes pris dans leur source"³⁰. Ces journalistes, pour des raisons à la fois liées au système chiraquien mais aussi en raison de l'histoire spécifique des "accrédités" de l'Hôtel de Ville, n'exercent pas ou peu leur sens critique vis-à-vis des sources. On est donc au cœur d'une logique professionnelle dont la perversité semble dénaturer l'exercice du travail.

Cette difficulté vis-à-vis des sources se pose dans nombre de situations. Jean-Baptiste Legavre insiste sur l'ambiguïté de l'utilisation du *off the record*³¹. De même, Eliséo Veron avait déjà montré, lors de son étude sur l'accident nucléaire de *Three Mile Island*, ce problème des sources montrant que les journalistes avaient été très dépendants des dépêches de l'AFP pour le moins contradictoires.

Quelques propositions méthodologiques...

On ne peut cependant se limiter au constat. Il ne s'agit pas non plus de se situer dans une logique dénonciatrice – le journaliste perverti par les dérives de sa profession – ou au contraire justificative ; ce sont les contraintes professionnelles qui engendrent cette attitude vis-à-vis de la source. Il faut, mais avec une certaine modestie, proposer d'éventuelles "recettes" permettant un meilleur traitement journalistique de la complexité. Encore une fois, les propositions esquissées ici ne tiennent en rien du remède miracle. Elles ne

représentent qu'une contribution à un ensemble de pratiques devant permettre un meilleur "rendu" journalistique de la complexité.

Le traitement de l'information en Corse présente, sans nul doute, un cas d'école d'une complexité sociale et politique, et l'on voit combien la rédaction est prise en étau entre plusieurs logiques contradictoires. Mais au-delà de la difficulté éprouvée dans le traitement d'une information délicate, soumise aux feux de la critique, se pose le problème de l'attitude face à la source. Pris dans les contraintes de temps, les journalistes ne sont pas nécessairement armés pour rectifier ce déséquilibre des sources qui peut apparaître alors comme un déséquilibre de l'information. Cet exemple illustre de façon plus générale le problème de l'attitude critique qu'il faut avoir à l'égard de ses sources.

Or, cette attitude critique n'est pas toujours évidente lorsque l'on est pris dans le feu de l'action et que l'on n'a pas toujours le recul nécessaire. Le journaliste, dans sa logique, construit son information à partir des sources dont il dispose. Cette attitude si elle semble *a priori* justifiée, n'est pas sans poser de difficultés. D'autant que s'ajoutent aux contraintes de temps d'autres types de problèmes liés à des complicités, des réseaux de sociabilité ou tout simplement au désir de ne pas s'aliéner une source d'information privilégiée. Pour permettre aux journalistes d'acquiescer dans certains cas un recul par rapport aux sources d'information, une mise à distance nécessaire, il me semble que le travail sur les sources pourrait s'amorcer plus en amont, c'est-à-dire au niveau de la formation.

La critique des sources est un domaine cher aux historiens et de ce point de vue, l'exportation d'une certaine "méthodologie" pourrait être profitable. L'attitude critique vis-à-vis de la source n'est pas innée. Elle nécessite un long apprentissage. Le recul vis-à-vis de la source peut et doit s'enseigner dans des écoles de journalisme. Le problème reste à savoir comment : il est évident que certaines choses, qui font partie du B.A.-Ba se font déjà : apprendre à vérifier l'authenticité de la source, essayer de recouper les informations, etc. Il faudrait donc mener un travail plus en profondeur qui consisterait à s'interroger sur le statut de la source, comme on s'interroge par exemple sur le statut de l'archive.

« L'attitude critique vis-à-vis de la source n'est pas innée, elle nécessite un long apprentissage »

La source, l'archive n'est jamais neutre. Elle comporte un certain nombre d'illusions dont peuvent être victimes historiens comme journalistes. L'exemple des archives soviétiques, désormais accessibles à tous, illustre de manière significative ces illusions. On a cru – et certains le croient encore – qu'on allait revisiter l'histoire telle qu'elle s'était écrite jusqu'à présent et surtout y découvrir un certain nombre de *scoops*. Il est évident que ces archives livrent des aspects jusqu'alors méconnus ou qu'elles permettent de vérifier certains aspects que l'on connaissait sans pour autant en avoir la preuve. Pour autant, leur utilisation doit être soumise à une critique rigoureuse. Faute de quoi, on peut faire des erreurs d'interprétation. C'est sûrement la raison, il me semble, des polémiques qui ont

entouré les révélations de Thierry Wolton sur Pierre Cot, ou celles de *L'Express* sur Charles Hernu. Pour éviter ce genre de problème, il faut donc soumettre la source à un traitement de choc. Et de ce point de vue, la critique des textes telle qu'elle s'enseigne aux étudiants d'histoire est tout à fait formatrice.

Quels en sont les grands principes ? Sans entrer dans le détail, il semble que la seule façon de prendre du recul par rapport aux sources est de soumettre les documents à une critique interne et à une critique externe. Une critique externe afin de déterminer qui les a écrits, pourquoi, à quelle fin, à qui ils sont destinés ?, etc. Il est important d'apprendre qu'un préfet qui écrit à son ministre peut avoir tendance en fonction de la situation à minimiser ou au contraire à amplifier telle ou telle manifestation. C'est pourquoi tout document, pour être rendu intelligible, doit être replongé dans son contexte de production. Quelle que soit son origine, un document n'est jamais neutre. C'est pourquoi, on ne peut se contenter d'en citer des extraits sans l'avoir au préalable soumis à une critique fine. Que dire des dossiers de presse soigneusement préparés à l'intention des journalistes ! Certes, personne n'est dupe. Il n'empêche qu'un plus grand sens critique ne peut pas nuire. La critique interne ressemble, quant à elle, à une analyse de texte où il s'agit de décortiquer les différents thèmes et propos que l'on explique par la connaissance de l'auteur, du contexte et de l'auditoire.

Plus encore que cette critique interne et externe, ce qui importe, c'est aussi la façon dont on croise les informations, dont on croise les archives et les témoignages, car ce croisement permet une mise à distance vis-à-vis des sources. Pour les historiens qui travaillent sur le temps présent, comme pour les journalistes, le témoignage oral représente une source fondamentale. Mais encore une fois, ces sources doivent être mises à distance. La vérification des informations se fait par le recoupement avec des documents ou d'autres témoignages. Plus encore, le témoignage doit être soumis à la critique. Ainsi, les erreurs, les déformations, les mensonges ne doivent pas être mis de côté mais intégrés à l'analyse. Là aussi, il me semble que cette mise à distance n'est pas innée et qu'elle nécessite par conséquent un apprentissage ■

Notes

1. Voir FABIANI (Jean-Louis), "La télé au pays. Production locale des images et représentation politique", *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1987
2. Le 5 janvier 1983, alors même que débutent les premiers *Corsica Sera*, le FLNC est dissous et l'on nomme l'ancien chef de la brigade anti-gang, Robert Broussard, préfet délégué pour la police en Corse
3. Avec des nuances : sur le plan local, le président de l'Assemblée corse, Prosper Alfonsi, soutient le travail des rédactions corses tandis que le président du Conseil régional, François Giaccobi, y est extrêmement hostile
4. La lettre du 3 mars 1983 qu'il adresse au Président de la République, avance une autre argumentation : «*Le problème n'est donc pas, comme cela a été soutenu par les journalistes, de savoir si pression est faite sur eux pour collaborer à une œuvre de délation, mais si un service public national a la possibilité de refuser de déférer à une demande émanant de l'autorité judiciaire dont les fondements juridiques ne sont pas contestables. De surcroît, la réponse n'appartient pas aux journalistes qui ne sauraient être*

propriétaires de l'antenne ni du contenu qui est diffusé, mais à la direction de FR3 et des autres radios sollicitées. Si l'on retient l'analyse précédente, la question n'est donc pas celle de l'application de la déontologie propre aux journalistes. En conséquence, on n'aperçoit pas sur quel fondement la Haute Autorité est autorisée à intervenir dans ce domaine qui ne ressortit pas de sa compétence. De surcroît, il convient de remarquer – et ceci est sans doute une erreur de procédure – que le dialogue s'est engagé directement entre la Haute Autorité et le secrétariat d'Etat à la Sécurité publique, sans que ni le ministère de la Communication ni le Cabinet du Premier ministre ni la Présidence de la République aient été informés de ces démarches. Enfin, l'ensemble des considérations qui précèdent conduit à souligner qu'il serait dommageable d'accepter désormais qu'une décision judiciaire puisse être mise en échec par un groupe de journalistes s'appuyant sur l'autorité morale de la Haute Autorité. », Archives Clément, 88053/22

5. Compte rendu de la séance plénière du 14 juin 1983, Archives HACA, F 41 bis 4066.890600/15
6. Lettre du Premier ministre à la HACA. 20 juillet 1983, Archives HACA, F 41 bis 4425
7. Compte rendu de la séance plénière du 26 juillet 1983, Archives HACA, F 41 bis 4067.890600/17
8. Témoignage de Jean-Noël Jeanneney, d'après des notes personnelles, 8 décembre 1993
9. *Ibid.*
10. Compte rendu de la séance plénière du 20 septembre 1983, Archives HACA, F41 bis 4067.890600/17
11. *Ibid.*
12. Compte rendu de la séance plénière du 23 septembre 1983, Archives HACA, F 41
13. Compte rendu de la séance plénière du 18 janvier 1984, Archives HACA, F 41 bis 4067.890600/17
14. Le fil de ces événements est relaté par Sampiero Sanguinetti le 18 janvier à la Haute Autorité. On peut le retrouver également dans l'intervention d'André Holleaux au conseil d'administration de FR3 du 17 janvier 1984, Archives Fillioud, 920052/5
15. *Le Monde*, 18 janvier 1984
16. *Ibid.*
17. Délibération du 17 janvier 1984
18. Compte rendu de la séance plénière du 18 janvier 1984, Archives HACA, F 41 bis 4067.890600/17
19. *Le Monde*, 20 janvier 1984
20. Note du conseiller technique, Jean-Pierre Paoli, au secrétaire d'Etat chargé des Techniques de la communication à propos d'une réunion à Matignon, le 19 janvier, sous la présidence de Michel Delebarre, en présence des représentants de l'Intérieur (Maurice Grimaud), de la Justice et de l'Élysée (Gilles Ménage) et consacrée aux événements qui ont suivi les incidents de Serriera (non datée), Archives Fillioud, 920052/5
21. *Ibid.*
22. *Ibid.*
23. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles (...), op.cit.*, Sénat, seconde session ordinaire de 1983-84, n°385, 117 p.
24. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles (...), op.cit.*, p.17
25. Compte rendu de la séance plénière du 22 juin 1984, F 41 bis 4067.890600/17
26. Lettre de la HACA à Charles Pasqua, 11 juillet 1984, *2e Rapport annuel de la HACA*, septembre 1983-septembre 1984, Annexe 34, p.136
27. Voir notamment le document élaboré par FR3 Corse : *Analyse du rapport d'information présenté par Messieurs Charles Pasqua, Roger Boileau et Jules Faigth, au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat, au sujet des conditions dans lesquelles l'information diffusée par les sociétés de programme de radio et de télévision en Corse rend compte de l'activité des mouvements séparatistes*. Ce document, élaboré par Sampiero Sanguinetti, répond de façon très précise à toutes les accusations portées par le rapport du Sénat ainsi que celles présentes dans le rapport du Conseil général de Haute Corse. Le document

montre d'ailleurs que les sénateurs se sont directement inspirés de ce rapport du Conseil général.
Document transmis par Sampiero Sanguinetti

28. Voir *supra* la mutation de Sampiero Sanguinetti. La même année, Aimé Pietri doit quitter FR3 Corse suite à son reportage sur le procès de quatre autonomistes corses devant la cour de sûreté de l'État. Cité par BOURDON Jérôme, MEADEL Cécile (1994), in "Les écrans de Méditerranée : histoire d'une télévision régionale 1954-1994", Éditions Jeanne Laffitte/Ina, p. 68
29. CRETTEZ Xavier (1993), "La mise en scène de la violence politique à travers les conférences de presse du FLNC", *Cultures et conflits*, n°9-10, printemps-été
30. HAEGEL Florence (1992), "Des journalistes pris dans leur source", *Politix*, n°19, septembre
31. LEGAVRE Jean-Baptiste (1992), "Off the record", *Politix*, n°19, septembre